

**ARRETE DU PRESIDENT
du 22/10/2024**

portant mise à jour du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Salins les Bains

Le Président de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (CCAPS)

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L.151-43, L.152-7, L.153-60, R.151-51 et R.153-18 ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L571-10,

VU le PLU de la commune de Salins les Bains approuvé le 21 septembre 2009;

VU l'arrêté préfectoral n° SEREF-2024-01-11-003 portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres dans le département du Jura Réseau Routier,

VU les plans et documents ci-annexés ;

ARRETE

ARTICLE 1

Le plan local d'urbanisme de la commune de Salins les Bains est mis à jour à la date du présent arrêté pour annexer le périmètre des secteurs situés au voisinage des infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées.

ARTICLE 2

La présente mise à jour du PLU est tenue à disposition du public en mairie de Salins les Bains et au siège de la CCAPS.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie de Salins les Bains et au siège de la CCAPS et sur le site internet de la CCAPS

ARTICLE 4

Le présent arrêté sera adressé à Monsieur le Préfet du Jura pour qu'il effectue la mise à jour sur les documents tenus à la disposition du public à la préfecture.

A Poligny , le 22/10/2024

Le Président de la Communauté de Communes,



N° AR 2024 1022/2.1.2/018